



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNER ET SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION AU DROIT DES TRAVAUX**  
Arrêté de Police N° 67/2025 du 19 novembre 2025

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature  
à assurer la sécurité routière et piétonne lors des travaux  
d'abattage et d'élagage d'arbres plantés dans diverses rues de la  
commune.*

**ARRETE**

**Article 1** Des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres seront entrepris à compter du vendredi 21 novembre 2025 et pour une durée de 21 jours dans diverses rues de la commune.

**Article 2** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolore selon les besoins du chantier.

**Article 3** L'interdiction de stationnement se fera de manière progressive suivant l'avancée des travaux.

**Article 4** La société Au Pied de Mon Arbre exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 5** La société Au Pied de Mon Arbre domiciliée 23 rue de Cambrai 59169 Cantin.

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à GUESNAIN,  
19 novembre 2025

Le Maire,  
Maryline LUCAS



Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire

B.P. 29 • 59287 GUESNAIN

Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77

<http://www.ville-guesnain.fr>